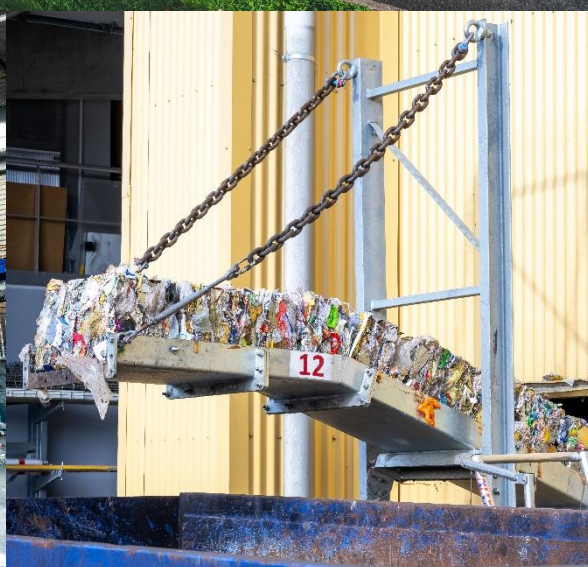
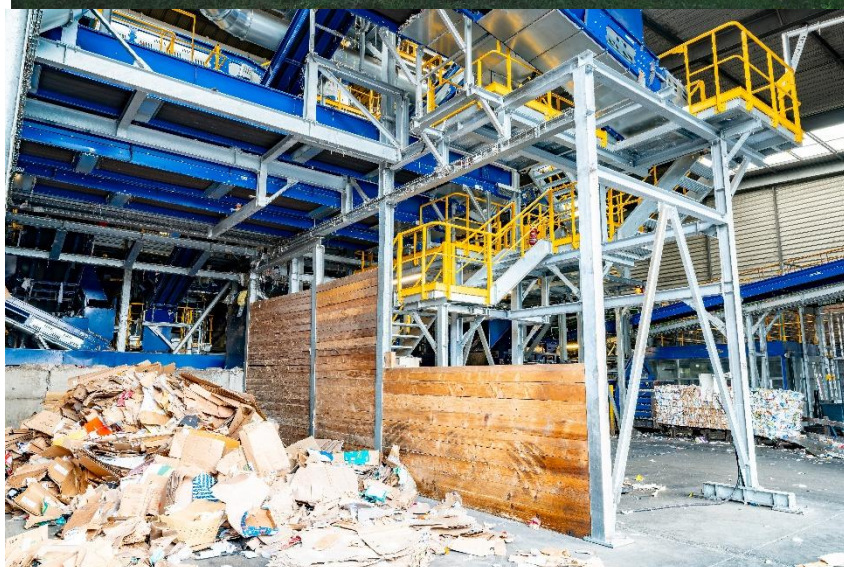




Rapport annuel 2025



2025 la préparation de grands projets...

2025 aura d'abord été la dernière année pleine d'exploitation de l'usine par l'actuel titulaire du marché. Coved-Paprec l'avait décroché en 2015, pour une durée de 11 ans, jusqu'au 30 juin 2026.

L'occasion pour nous de déployer un maximum d'actions de sourcing afin de motiver le plus grand nombre de candidats à répondre au marché de renouvellement. Mission accomplie, puisque trois majors du sujet ont finalement remis leurs offres, garantissant ainsi une meilleure concurrence, avec l'objectif de performances accrues et des prix encore plus bas.

I. **FAITS MARQUANTS** p.3

II. **TERRITOIRE ET ORGANISATION SYNDICALE** p.4

- 1- Les statuts.....p.5
- 2- La gouvernance p.6
- 3- Les compétences.....p.7

III. **INDICATEURS TECHNIQUES** p.8

- 1- Chiffres clés.....p.9
- 2- Principaux indicateurs.....p.10
- 3- Schéma des flux.....p.11
- 4- Centre de tri.....p.12-13
- 5- Quai de transit.....p.14
- 6- La valorisation
énergétique.....p.15
- 7- Plateforme de stockage du
verre.....p.16

IV. **COMMUNICATION & SENSIBILISATION** p.17

- 1- L'information.....p.18

V. **INDICATEURS FINANCIERS** p.19

- 1- Le fonctionnement.....p.20
- 2- L'investissement.....p.21

LEXIQUE.....p.22

2025 aura également été l'année de préparation d'un nouveau marché de travaux, afin de livrer aux candidats à l'exploitation, une usine totalement remise à niveau au regard des exigences actuelles en matière de lutte incendie, afin de garantir l'assurabilité du site. Cela concernait en premier lieu la mise en place d'un mur coupe-feu entre le hall de déchargement et la partie process, le sprinklage total des bâtiments avec ajouts de caméras pour la détection thermique. Et ensuite le remplacement de plusieurs trieurs optiques dernières générations qui font appel à l'intelligence artificielle pour améliorer les taux de captations de certaines matières avec l'arrivée de matériaux nouveaux.

Au-delà de l'équité de traitement des candidats à l'exploitation, cela avait surtout pour objectif de générer de plus grosses recettes en termes de revente matière et de soutien de l'éco-organisme, et de moindres dépenses pour le traitement des refus de tri. La particularité de ce marché de travaux est d'y avoir ajouté de façon optionnel le déstassement du flux entrant, pendant les travaux, vers une unité de traitement extérieure, là aussi dans un souci de coûts maîtrisés.

Enfin, pour le financement d'une partie de ces travaux, nous avons répondu à l'appel à projet lancé par Citéo, qui proposait un soutien pouvant aller jusqu'à un million d'Euros pour le remplacement de trois des trieurs optiques sur les quatre que nous envisageons de changer.

Nous avons été retenus, dès cette première vague de soutien, en parfaite synchronisation avec notre timing de travaux.

Les taux de captation matière attendue après la mise en place de ces nouveaux trieurs, évalués par Citéo, ont servi de référence et de base minimale aux candidats à l'exploitation, pour établir leurs engagements en termes de performance, matière par matière.

L'autre moment important de l'année 2025, aura été la signature le 27 novembre du PLPDMA qui faisait tant défaut à notre territoire depuis plusieurs années et qui va devenir notre nouvelle feuille de route en matière de prévention, pour les années à venir.

2025, nous aura également permis d'avancer encore dans notre futur grand projet de réalisation d'une Unité de Valorisation Énergétique, avec la poursuite des études préalables et même la visite le 9 décembre, d'une unité Véolia à la Chapelle Saint-Luc près de Troyes dans l'Aube.

Notre syndicat avance, avec en 2026 des élections qui vont conduire au renouvellement de nombreux exécutifs, des travaux qui vont à nouveau mener notre usine à la pointe de la technologie et un nouvel exploitant ou peut-être le même pour en tirer la meilleure quintessence.



FAITS MARQUANTS 2025



FEVRIER : INSTALLATION DE CANON INCENDIE ET SPRIKLAGE DANS LE BATIMENT DE RECEPTION

CITEO



SEPTEMBRE :
CANDIDATURE A L'AAP



NOVEMBRE : ADOPTION DU PLPDMA



PRÉSENTATION & ORGANISATION

LES STATUTS

- **Année de création** : 1991
- **Type** : Syndicat Mixte fermé de Traitement des Ordures Ménagères
Etablissement Public Local qui exerce une mission de service public sans fiscalité propre
- **Communes** : 46
- **Population** : 104 722 Habitants
- **Compétences** : Traitement des déchets ménagers et assimilés

- **Composition** : 3 Intercommunalités



- Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole
- Communauté de Communes Val de l'Indre/Brenne
- Communauté de Communes Éguzon, Argenton, Vallée de la Creuse



Alors que les 3 collectivités ont conservé la charge de la collecte des ordures ménagères, le SYTOM doit assurer, par transfert de compétences, les missions suivantes :

- **La collecte sélective du verre d'emballage alimentaire** en vue du recyclage
- **L'information et la sensibilisation** auprès des usagers
- **La gestion des installations** du SYTOM (1 centre de tri, 1 quai de transfert, 1 plate-forme de stockage du verre)





LA GOUVERNANCE



Eric CHALMAIN

Président



Michel GEORJON

1er Vice-Président



Delphine GENESTE

2ème Vice-Président



Virginie ALAUME

Membre du bureau



Chantal
MONJOINT

Membre du bureau



Didier BARACHET

Membre du bureau



Patrice BOIRON

Membre du bureau



Didier DUVERGNE

Membre du bureau



Jean-Pierre NANDILLON

Membre du bureau



Patrice PERRAT

Membre du bureau



Lionnel PERROT

Membre du bureau



Jean Pierre
PASCAUD

Membre du bureau

COLLECTIVITES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Mme ALAUME Virginie M. AVEROUS Gil M. BARACHET Didier M. BERGOUGNAN Eric M. CHALMAIN Eric M. DAILLY Francis Mme DE TARLE Claire Mme DUPONT Catherine M. DUVERGNE Didier M. EUMONT- CAMUS Thierry M. FILLONEAU Alexandre Mme GENESTE Delphine M. GEORJON Michel M. IMBERT Tony Mme LELONG Annabelle M. GUIGNAT Dominique Mme MONJOINT Chantal M. PASCAUD Jean-Pierre Mme RUET Catherine M. RULLAUD François Mme TOURRES Dominique	M. BOUQUET Christian M. CARANTON Gilles Mme COCLIN Angélique M DAHURON Christian M. DELAGE Benjamin M. DEVAULT Philippe M. DODY Joël M. GAYRAUD Jean- Claude Mme GERBAUD Frédérique M GUERINEAU Philippe M. HUGON Jean-Yves M. LAMY Jean-Marie M. MERIGOT Denis M. MICHEL Julien Mme PETITPEZ Florence M. PILLE Pascal M. RIGAUD Philippe Mme SALLE Marie M. VRILLON Roland
Communauté de Communes Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse	Mme SABROUX IDOUX Martine M. MOREAU Jean-Michel M. NANDILON Jean-Pierre M. NEMPONT Gilles M. PERROT Lionnel M. SCHMITT Jean-Marc	M. CHARTIER Bruno Mme CHAVINIER RELA Sabine M. GODET Jérémie M. GRELET Jean-Paul M. HUET Joël Mme JOUANNET Monique
Communauté de Communes Val de l'Indre, Brenne	M. BOIRON Patrice M. VERDON Cédric M. PERRAT Patrice M. VANDAELE Christophe	Mme BATARD Françoise M. MANCOIS Tanguy M. PERROT Dominique M. PIVOT Christophe

LE DIRECTEUR
Jérôme PROT

LA RESPONSABLE ADMINISTRATIVE
Mathilde BILBAO

LA RESPONSABLE TECHNIQUE
Pauline TOUZET

LA CHARGÉE DE COMMUNICATION
Laurène BLANC



LES COMPÉTENCES

Qui fait quoi ?

1- PREVENTION

EPCI* & SYTOM



PLAN REGIONAL DE
PREVENTION ET DE
GESTION DES DECHETS

PLAN LOCAL DE
PREVENTION ET DE
GESTION DES DECHETS
MENAGERS ET
ASSIMILES

2- COLLECTE

EPCI* & SYTOM

EN PORTE A PORTE &
EN POINTS D'APPORTS
VOLONTAIRES



Emballages
et papiers



Déchets ménagers
résiduels



Verre

3- TRANSPORT

& TRANSFERT

EPCI* & SYTOM



Transport vers les
centres de traitement



Transport vers la
plateforme de stockage

4- VALORISATION & TRAITEMENT

SYTOM

Verre

Recyclage

Déchets résiduels

Valorisation
énergétique

Emballages et papiers

Valorisation
matière

*EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale = collectivités adhérentes au SYTOM

*ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux



LES INDICATEURS

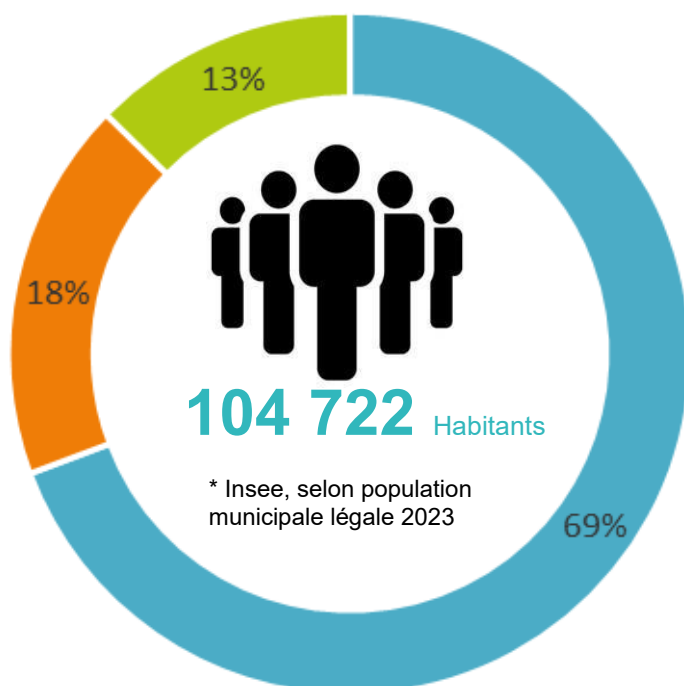
LES CHIFFRES CLÉS 2025



- 2** communautés de communes : Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse & Val de l'Indre, Brenne
- 1** communauté d'agglomération : Châteauroux Métropole
- 46** communes
- 1** unité d'exploitation (gérée par COVED)

La population

Répartition de la population par secteur

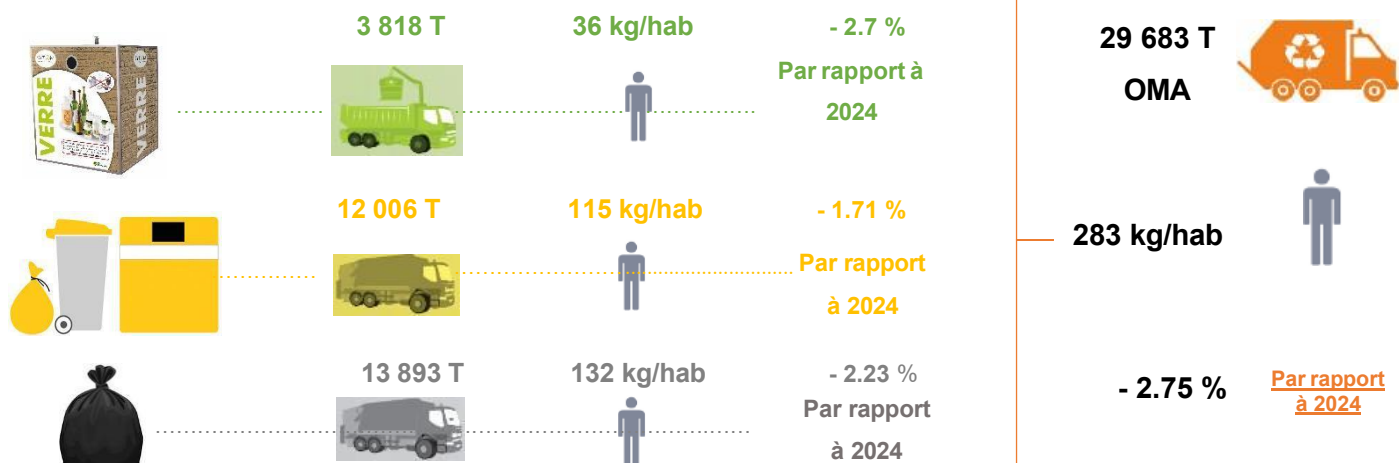


- Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole
- Communautés de communes Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse
- Communauté de Communes Val de l'Indre/ Brenne

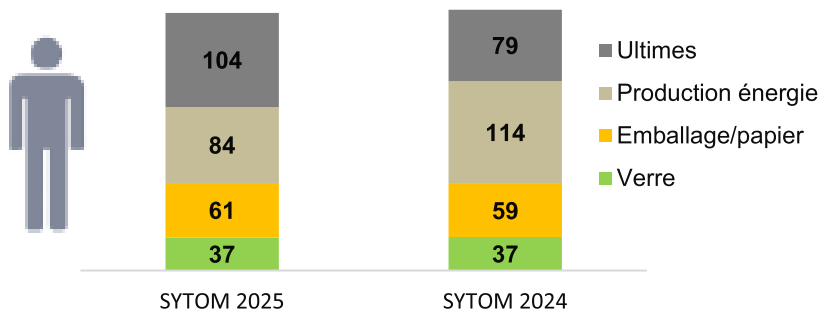


LES DONNÉES PRINCIPALES

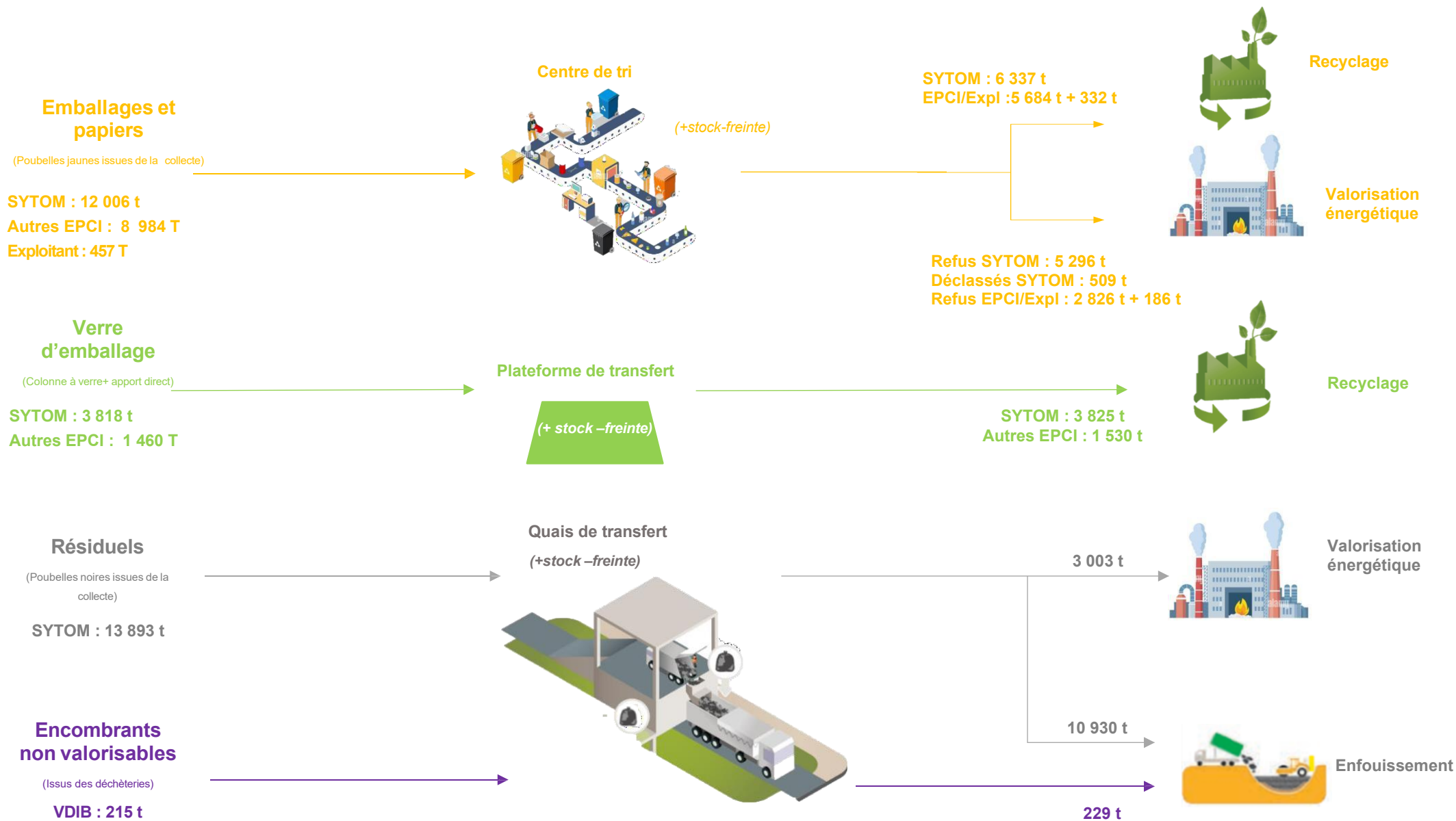
Tonnes collectées



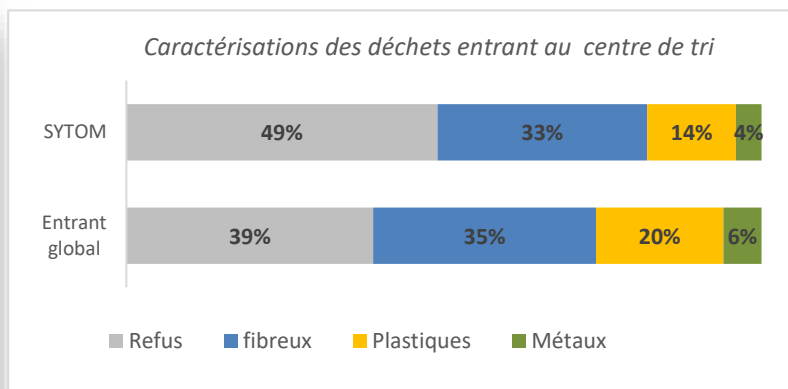
Répartition des tonnes après traitement



LE SCHÉMA DES FLUX



LE CENTRE DE TRI



Les déchets d'emballages et papiers collectés par les collectivités sont envoyés vers le centre de tri du SYTOM. Ainsi ce sont près de 21 500 tonnes qui sont traitées sur le site chaque année.

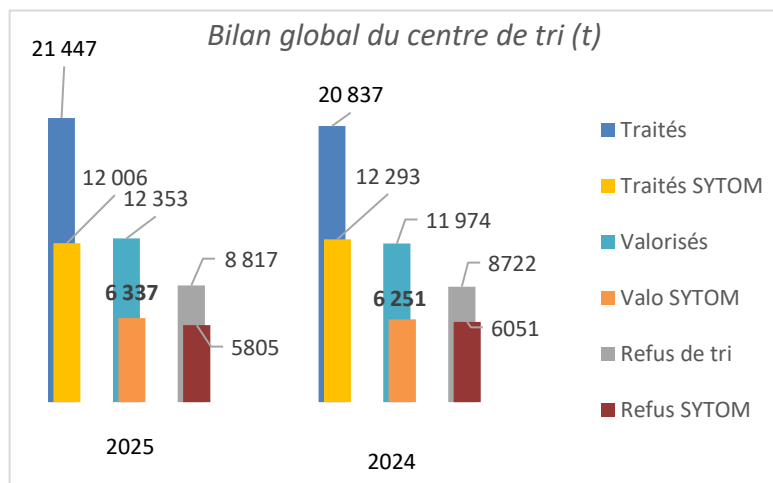
Collectés pour la plupart en multimatériaux (emballages plus papiers), ces déchets sont séparés en **12 catégories de matériaux** afin de permettre une valorisation matière maximale.

La situation est **globalement stable** par rapport à 2024, tant en termes de performances de tri que de niveau de déchets non conformes ou non valorisables. Le niveau de valorisation reste satisfaisant et les performances de tri sont globalement en ligne avec les attentes.

Pour autant, la part de déchets non conformes demeure significative et continue de représenter un enjeu important pour l'exploitation, tant sur le plan opérationnel que sur celui de la sécurité (notamment au regard des risques d'incendie). Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de poursuivre et de renforcer les actions engagées, en particulier en matière de consignes de tri et de suivi terrain.

Par ailleurs, **le renforcement des contrôles lors du vidage des bennes** à ordures ménagères dans le hall constitue un levier essentiel pour mieux identifier les dérives et agir en amont.

- **Nom** : EVOL'UTOM
- **Localisation** : UTO des Sablons propriété du SYTOM
- **Entrants** : Emballages et papiers issus de la collecte sélective
- **Exploitant** : COVED Environnement
- **Tonnages entrants** : 21 447 t
- **Débit horaire** : 8.5t/h
- **Fonctionnement** : 2 postes (5h-13h, 13h-21h)
- **Organisation** : 5j/semaine du lundi au vendredi
- **Agents** : 36 personnes postés



LES TRAVAUX A VENIR

Marché de conception réalisation

- **Titulaire** : Gpt NEOS/ARKOS
- **Montant des travaux** : > 8M €
- **Subvention max (CITEO)** : 1M €
- **Durée des travaux** : 6 mois
- **Durée de délestage** : 4 mois
- **Site de délestage** : SEPUR (78)

Le risque d'incendie dans les centres de tri est en forte augmentation, en lien avec la nature des matériaux traités et les équipements utilisés. Les analyses récentes, complétées par un audit réalisé en 2024, ont mis en évidence plusieurs fragilités sur le site, susceptibles d'impacter son assurabilité au regard des exigences croissantes des compagnies d'assurance.

Dans ce contexte, le syndicat a décidé de lancer un **marché public de conception-réalisation**, intégrant les études et les travaux, afin de renforcer les dispositifs de prévention, de détection et de protection incendie. Ce projet, prévu à compter du second semestre 2026, vise à assurer la conformité réglementaire de l'installation (ICPE, APSAD R1), à répondre aux exigences assurantielles et à s'inscrire dans une perspective d'obtention de la certification APSAD N1. Il prévoit notamment la mise en place d'un système de **sprinklage**, le renforcement de la **détection incendie**, la création d'un **ouvrage coupe-feu** entre le hall de réception et la zone process, ainsi que l'ajout d'une cuve de **rétenction des eaux**

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, une mise à l'arrêt du site d'environ **quatre mois** est envisagée, avec un **transfert des tonnages** vers un centre de tri situé dans les Yvelines (78), autorisé à traiter des déchets tiers conformément aux exigences de CITEO.

successifs, ces travaux seront couplés à un programme de **modernisation du process de tri**, dans lequel les trieurs optiques les plus anciens seront remplacés ou mis à niveau avec des technologies récentes, notamment intégrant de **l'intelligence artificielle**. L'ensemble vise à améliorer la qualité et la captation des flux, tout en maîtrisant le nombre d'opérateurs en cabine.



A noter que l'ensemble de ces travaux sera réalisé après le **renouvellement du marché d'exploitation** prévu en juillet 2026, afin de permettre au futur titulaire d'exploiter l'installation dans les meilleures conditions.

LE QUAI DE TRANSFERT

- **Localisation** : UTOM des Sablons propriété du SYTOM
- **Entrants** : Déchets résiduels issus de la collecte sélective et déchets industriels banals des professionnels
- **Exploitant** : COVED Environnement
- **Tonnages traités** : 11 490 t. (DIB et OMR SYTOM) et 1 402 t. (DIB exploitant)
- **Fonctionnement** : 1.35 postes (7h30-17h)
- **Organisation** : 5j/semaine du lundi au vendredi
- **Agents** : 2 personnes



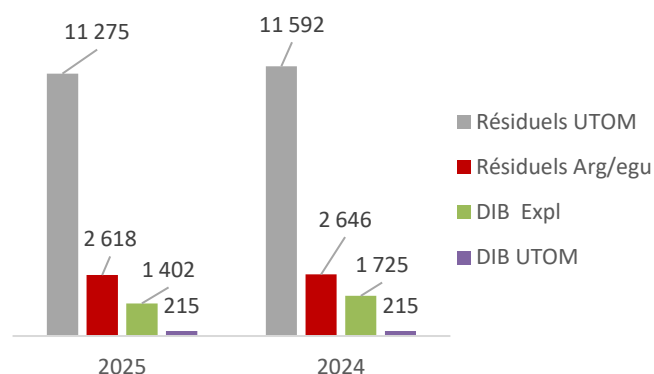
Le quai de transit du syndicat permet une **rupture de charge** des déchets avant leur transfert vers les unités de traitement finales, soit en benne de 30 m³, soit en camion à fond mouvant. Il assure ainsi la réception des déchets résiduels en provenance du territoire du SYTOM (Châteauroux Métropole et Val de l'Indre/Brenne), ainsi que ceux apportés par les professionnels ayant contractualisé avec l'exploitant. En revanche, les déchets résiduels de la Communauté de Communes Argenton/Eguzon – Vallée de la Creuse transitent par deux autres quais appartenant à cette collectivité.



Les installations de traitement finale (centre d'enfouissement et UVE)

- **Localisation** : Gournay 36 (ISDND) et Blois 41(UVE)
- **Type de déchets** : déchets résiduels et ultimes du SYTOM avec une limite de 5 000 t/an en UVE
- **Procédé de traitement** : production d'énergie in situ (récupération de la chaleur, production d'électricité, ...)

Evolution des tonnages en transit



Les tonnages issus des professionnels et destinés à l'enfouissement sont en très nette baisse. Cette évolution s'explique principalement par le développement des filières de valorisation, en particulier dans le secteur du BTP, où la structuration progressive des filières de tri, de recyclage et de réemploi permet de détourner une part croissante des flux auparavant enfouis. On observe ainsi une réorientation des pratiques vers des solutions de traitement plus vertueuses, contribuant à la réduction globale des tonnages dirigés vers l'enfouissement.

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- **Partenariat** : 15 EPCI Indre et 3 EPCI du Cher
- **Capacité visée** : environ 80 000 tonnes/an
- **Implantation prévue** : Zone industrielle de la Martinerie (Châteauroux)
- **Mise en service estimée** : horizon 2032
- **Technologie** : incinération avec valorisation énergétique (chaleur et électricité)
- **Connexion énergétique** : intégration au réseau de chaleur urbain (RCU) de Châteauroux Métropole via Engie Solutions
- **Prochaines étapes** : Etude juridique

Sur le plan économique, le projet implique des investissements significatifs liés à la construction de l'UVE, aux aménagements et aux raccordements, notamment au réseau de chaleur et à l'assainissement. Les coûts d'exploitation comprennent des charges fixes (personnel, maintenance) et variables (réactifs, traitement des résidus, énergie), ainsi que la TGAP. Les recettes reposent sur le traitement des déchets (mâchefers), la vente d'électricité et, selon les scénarios, la vente de chaleur. Les scénarios intégrant la valorisation thermique apparaissent les plus favorables, grâce à de meilleures recettes énergétiques, malgré des investissements plus élevés.

L'étude conclut à la faisabilité du projet, avec un intérêt marqué pour les solutions chaleur/électricité sous réserve du développement du réseau de chaleur et de la maîtrise des coûts de raccordement. Une étude juridique sera engagée dans la continuité, confiée au bureau d'études SAGE, afin de définir les modalités de coopération entre collectivités et le montage contractuel de la future installation.

S'inscrivant dans la continuité de l'étude d'opportunité, une étude de faisabilité, réalisée par le bureau d'études MERLIN, a été réalisée afin de préciser les conditions de mise en œuvre de l'unité de valorisation énergétique (UVE) sur le territoire du SYTOM. L'étude met en évidence la nécessité de disposer d'un gisement minimal d'environ 80 000 tonnes de déchets par an, intégrant un apport complémentaire de 20 000 tonnes en provenance du Cher, en partenariat avec les collectivités de Bourges Plus, Vierzon Sologne Berry et Cœur de Berry, afin de garantir la pertinence technique et l'équilibre économique de l'installation.

Le site de la Martinerie présente des atouts en termes d'implantation mais nécessite des adaptations (raccordements, gestion des eaux, contraintes environnementales). Trois scénarios ont été étudiés : un scénario 100 % électrique et deux scénarios combinant chaleur et électricité, en lien avec le développement du réseau de chaleur urbain de Châteauroux. Le raccordement, estimé à environ 4 km, constitue un enjeu structurant mais permet d'optimiser les performances énergétiques et les recettes, la valorisation thermique apparaissant comme la solution la plus favorable.





LA GESTION DU VERRE

- **Localisation** : UTOM des Sablons propriété du SYTOM
- **Entrants** : Déchets d'emballages alimentaires en verre issus de la collecte sélective
- **Exploitant** : COVED Environnement
- **Tonnages traités** : 3 818 t. (SYTOM) et 1 460 t. (autres EPCI)
- **Fonctionnement** : 1.35 postes (7h30-17h)
- **Organisation** : 5j/semaine du lundi au vendredi
- **Agents** : 2 personnes

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



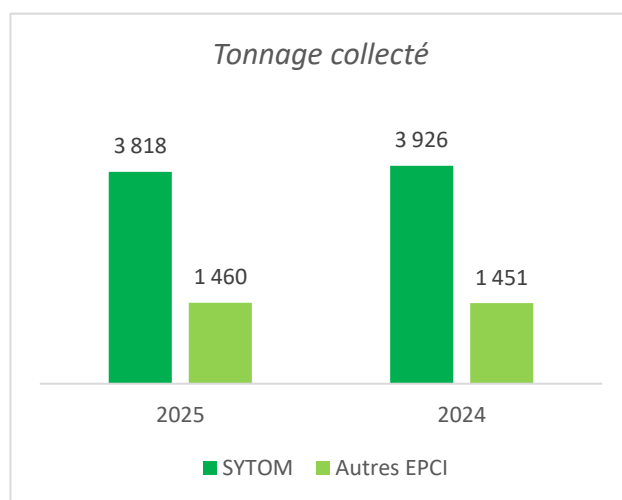
La collecte sélective du verre s'effectue via des **colonnes d'apport volontaire aériennes ou enterrées** implantées sur l'ensemble des communes du territoire du SYTOM. Ces colonnes sont vidées tous les quinze jours par la société COVED Environnement.

Une rupture de charge est opérée sur la plateforme de regroupement de l'UTOM, où le verre est stocké sur une dalle. Dès que le volume nécessaire au chargement est atteint, les matériaux sont acheminés vers une installation de traitement.



309 colonnes aériennes
12 colonnes enterrées
2 Ampliroll à grue de collecte

En 2025, les tonnages collectés pour le SYTOM ont baissé de près de 3 % mais la **production à l'habitant reste importante** à 36kg/an/hab soit plus de 8% par rapport à la moyenne nationale ce qui est une très bonne performance et qui démontre que le geste de tri est acquis par les usagers.



LA COMMUNICATION

INFORMER, SENSIBILISER

ANIMATIONS SCOLAIRES



1427

élèves sensibilisés



27

établissements



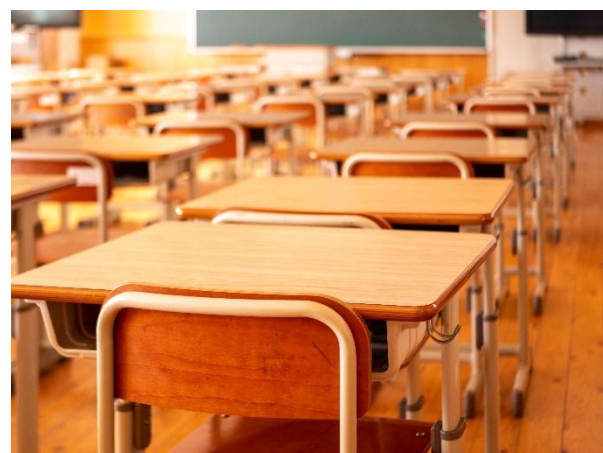
71

classes



20

Communes visitées



SENSIBILISATION TERRAIN



55

usagers résidents en
habitat collectif



43

enseignes commerciales



805

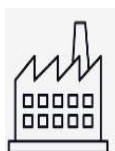
usagers résidents en
habitat individuel



7

Communes intervenues

AUTRES ANIMATIONS



343

visiteurs au centre de tri



390

usagers sensibilisés
lors des partenariats



35

usagers sensibilisés lors des
manifestations



15

Communes touchées



CRÉER



Adhésif de bac



Mémo tri anglophone



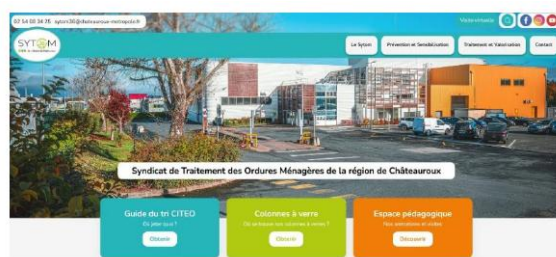
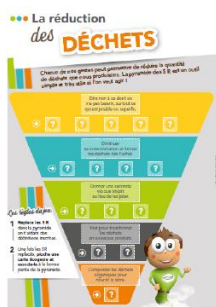
Carte de vœux



La boîte à compost



Jeux sur toile



Refonte du site internet



La réglette de tri



Budget total 17 499.85 €

PRÉVENIR

✓ Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour une durée de 6 ans (2025-2031)

Axe 1 – Promouvoir la consommation responsable et réduire le gaspillage alimentaire

Axe 2 – Faciliter la gestion des déchets organiques

Axe 3 – Soutenir la réparation et le réemploi

Axe 4 – Sensibiliser et montrer l'exemple

Axe 5 – Réduire les déchets d'activité économique en charge par les collectivités



LES INDICATEURS FINANCIERS

LE FONCTIONNEMENT

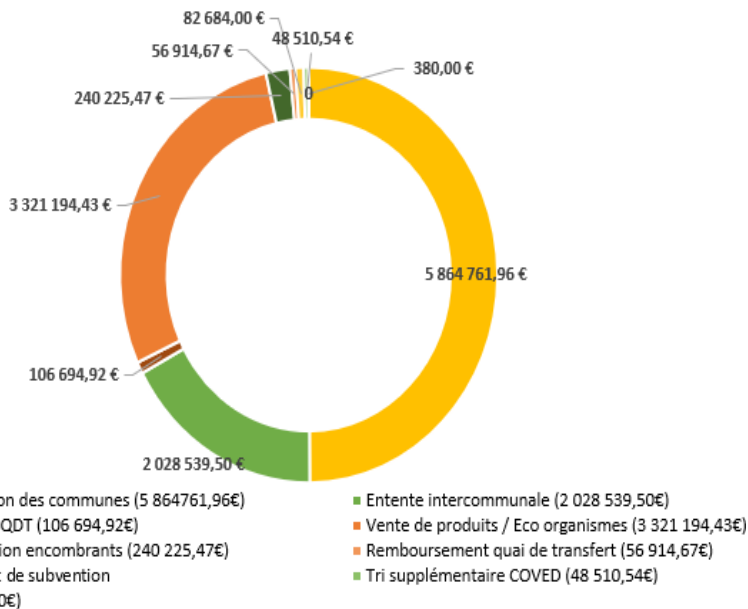
Le SYTOM constate une diminution des tonnages valorisables d'environ 1000 tonnes par an depuis deux ans. La conséquence sur notre structure se matérialise par moins de recettes (reprise matière et soutien), même si cette évolution reflète potentiellement une amélioration du tri à la source.

Une hausse du prix de la participation par habitant et du coût à la tonne a été appliquée aux membres de l'entente intercommunale en suivant l'inflation. La refacturation de l'utilisation du quai de transfert ainsi que la convention avec COVED, ont généré des recettes supplémentaires.

Dans le même temps les charges d'exploitation sont en légère augmentation, expliquée notamment par l'évolution à la hausse de la TGAP une nouvelle fois et le coût d'exploitation.

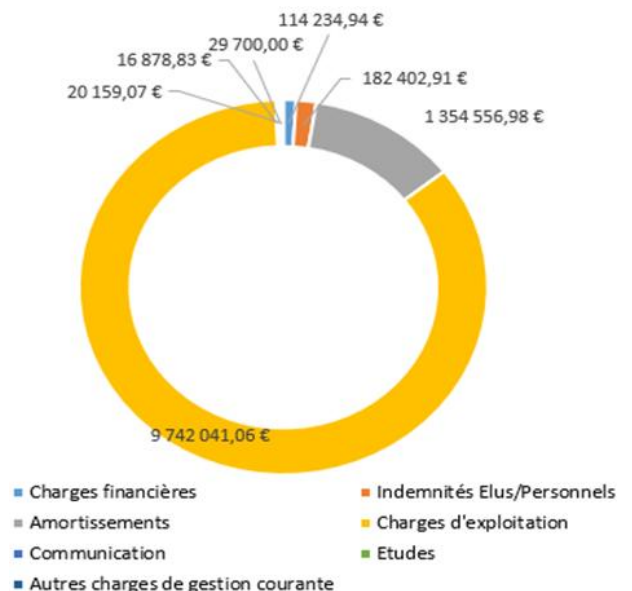
RECETTES ET DEPENSES REELLES

REPARTITION DES RECETTES

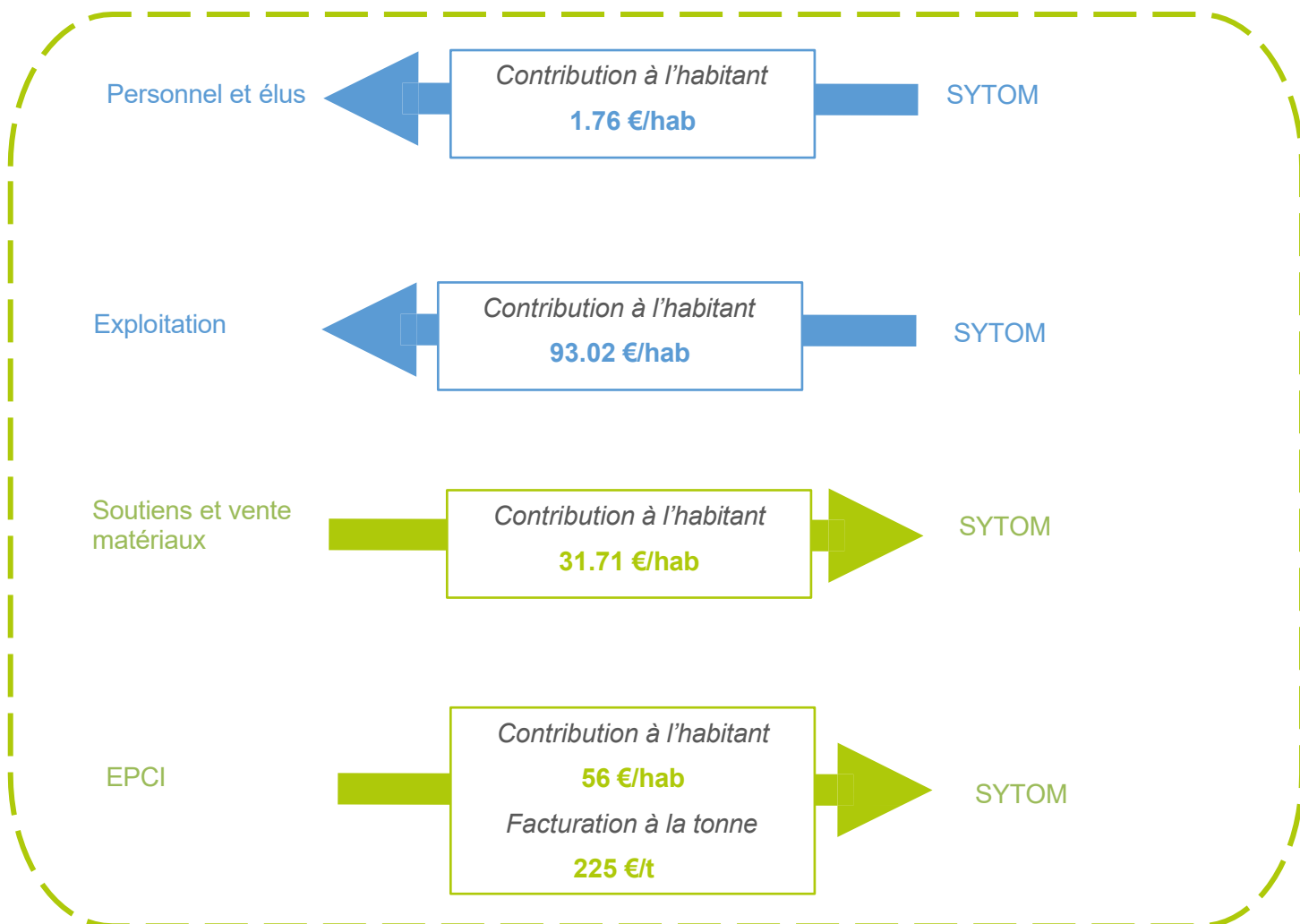


11 787 101.93 €

REPARTITION DES DEPENSES



11 459 973.79€



L'INVESTISSEMENT

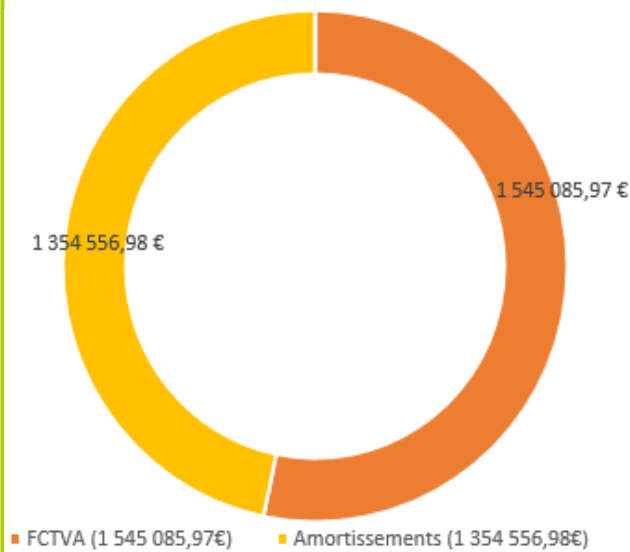


Les recettes d'investissement sont composées des amortissements et du FCVA. Ce dernier étant important car il fait suite aux travaux de modernisation et d'extension du centre de tri effectués majoritairement en 2023.

Les principales dépenses de l'année 2025 concernent le remboursement des emprunts, la création d'un parking, le début de la mise en place des éléments en protection incendie et la toute dernière facture des travaux 2023. De plus, les dépenses habituelles, telles que l'achat de matériel informatique et le remplacement de colonnes en verre.

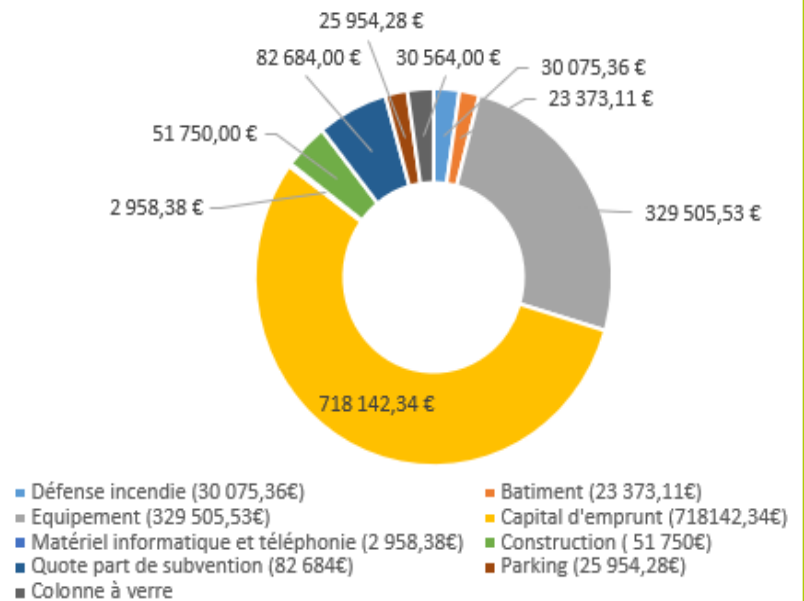
RECETTES ET DEPENSES REELLES

REPARTITION DES RECETTES



2 899 642.95 €

REPARTITION DES DEPENSES



1 295 007€

Evolution de la section de fonctionnement 2024-2025





LE GLOSSAIRE

CdC : Communautés de Communes

CSR : Combustible de Récupération Solide

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

OMA : Ordures ménagères et assimilées

OMR : Ordures ménagères résiduelles

PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SYTOM : Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères

TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes

UTOM : Unité de traitement des Ordures Ménagères

UVE : Unité de valorisation énergétique

